

À renvoyer à l'Institution où les séances de travail du groupe auquel vous comptez participer sont organisées :

**Groupe I**

Université libre de Bruxelles  
Master en notariat – c/o Centre de droit privé  
Avenue F. D. Roosevelt 50 CP 137, 1050 Bruxelles

**Groupe II**

Université de Liège  
Faculté de droit – Unité de droit notarial  
Quartier Agora, place des Orateurs 3, Bât. B31, bte 17 – Liège

**Groupe III**

Université catholique de Louvain  
Master en notariat – c/o Mme Laure Vidal  
Collège Thomas More, Place Montesquieu, 2 – 1348 Louvain-la-Neuve

## EN PRATIQUE

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont prises pour chaque groupe auprès de l'Unité de Droit Notarial où les séances de travail sont organisées. Les inscriptions doivent parvenir auprès du secrétariat de l'Unité choisie pour le 30 septembre 2018 au plus tard.

### DROITS D'INSCRIPTION

Les participants payeront 450 € d'inscription pour tout le cycle, la deuxième inscription au sein d'une même étude et dans la même université est réduite au prix de 300 €. Evènement exempté de la TVA (art. 44, §2, 4°, C. TVA). L'inscription ne donne pas lieu à facturation.

### LIEUX ET DATES

Les samedis de 9h à 13h

#### Bruxelles

Faculté de Droit de l'ULB  
Avenue Héger, bâtiment H (salle 2214)

#### Liège

Faculté de Droit  
Quartier Agora, place des Orateurs 3, Bât. B31, 4000 Liège (salle Mahaim)

#### Louvain-la-Neuve

Place Montesquieu (Auditoire Montesquieu 1)

### SECRÉTARIATS

#### Bruxelles

- \* Inscription en ligne : <http://bit.ly/CIDN1819>  
Master en notariat – c/o Matthieu Van Molle  
Tél. : 067/64 84 19 – Fax : 067/64 81 26  
E-Mail : [matthieu.vanmolle@belnot.be](mailto:matthieu.vanmolle@belnot.be)

#### Liège

- \* Unité de Droit Notarial, ULiègeg  
Quartier Agora, place des Orateurs 3, Bât. B31, 4000 Liège  
c/o Christine Biquet  
Tél. : 04/366 31 90 – Fax : 04/366 29 52  
E-mail : [nbleve@uliege.be](mailto:nbleve@uliege.be)

#### Louvain-la-Neuve

- \* Inscription en ligne à l'adresse  
<https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/juri/cefap/cidn.html>  
Master en notariat - CIDN  
Collège Thomas More  
Place Montesquieu 2, 1348 Louvain-la-Neuve  
Tél : 010/47 47 30 (Mme Vidal)  
Email : [cidn@uclouvain.be](mailto:cidn@uclouvain.be)

## OBJECTIFS ET MODALITÉS DU CYCLE DE FORMATION EN DROIT NOTARIAL

Voici le programme de la dix-neuvième année du cycle de formation continuée organisé par le Centre interuniversitaire de droit notarial (CIDN). Entamé en 2000 sur le thème général des successions, il présente pour le présent cycle un ensemble de thèmes incontournables dans la pratique notariale.

Ce programme reste toutefois fidèle à son inspiration d'origine : approfondir, dans un esprit interactif, des questions d'actualité intéressant directement la pratique notariale. Nous nous adressons donc aussi bien aux notaires en exercice, à leurs collaborateurs chevronnés et aux stagiaires qui viennent de sortir de l'Université qu'à ceux et celles qui préparent le prochain concours pour le titre de candidat-notaire.

Comme l'année dernière :

- le cycle comporte six séances de quatre heures, qui se donneront dans les locaux des trois facultés de droit intéressées. De cette manière, chacun pourra choisir un lieu de conférences proche de son domicile, y bénéficiant du même enseignement que celui dispensé dans les autres facultés.
- les inscriptions seront prises par les Études notariales, au nom du notaire titulaire. Chaque Étude disposera de la sorte de la possibilité de faire participer plusieurs collaborateurs, suivant la matière abordée.

### FORMATION PERMANENTE

La formation est agréée pour la formation permanente par la Chambre nationale des notaires à concurrence de 4 h / matinée pour un maximum de 20h / cycle..

C  
I  
D  
N

## CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE DROIT NOTARIAL

(Section francophone)

### Cycle de formation en Droit Notarial 2018-2019 XIX<sup>e</sup> session

*Organisé sous la direction de*

Etienne BEGUIN  
Maître de conférences à l'Université catholique de Louvain  
Christine BIQUET  
Professeur à l'Université de Liège  
Matthieu VAN MOLLE  
Maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles

**GROUPE I**  
**Université libre de Bruxelles**

**SAMEDI 6 OCTOBRE 2018**

« *Questions pratiques relatives aux réformes du droit successoral* », Alexandra DEMORTIER, assistante à l'UCL, avocate, Frédéric LALIERE, Maître de conférences à l'ULB, avocat, Laurent STERCKX, avocat

**SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018**

« *Regards sur la réforme des régimes matrimoniaux et les pactes successoraux dans la pratique notariale* », Philippe DE PAGE, Professeur émérite de l'ULB, Jean FONTEYN, notaire, Matthieu VAN MOLLE, Maître de conférences à l'ULB, notaire

**SAMEDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2018**

« *Dernières réformes des ventes judiciaires* », Frédéric GEORGES, professeur à l'ULiège, avocat

« *Nouveautés en droit de l'entreprise et de l'insolvabilité* », Nicolas THIRION, professeur à l'ULiège, Philippe MOINEAU, assistant à l'ULiège, avocat

**SAMEDI 12 JANVIER 2019**

« *Droit international privé des régimes matrimoniaux et des partenariats enregistrés* », Jean-Louis VAN BOXSTAEL, professeur à l'UCL, notaire, Patrick WAUTELET, professeur à l'ULiège

**SAMEDI 2 FÉVRIER 2019**

« *La gestion des sols en Wallonie et à Bruxelles* », Damien JANS, professeur à l'UCL, avocat

« *La réforme du COBAT (suite)* », Joël van YPERSELE, chargé de cours à l'UCL, avocat

**SAMEDI 16 MARS 2019**

« *Le nouveau Code des sociétés et des associations dans la pratique notariale* », Frédéric MAGNUS, assistant à l'UCL, notaire, Edouard-Jean NAVEZ, chargé de cours à l'UCL, notaire

« *Adaptations des dispositions fiscales au nouveau Code des sociétés et des associations* », Renaud THONET, assistant à l'ULB, avocat

**GROUPE II**  
**Université de Liège**

**SAMEDI 13 OCTOBRE 2018**

« *Questions pratiques relatives aux réformes du droit successoral* », Alexandra DEMORTIER, assistante à l'UCL, avocate, Frédéric LALIERE, Maître de conférences à l'ULB, avocat, Laurent STERCKX, avocat

**SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018**

« *Regards sur la réforme des régimes matrimoniaux et les pactes successoraux dans la pratique notariale* », Philippe DE PAGE, Professeur émérite de l'ULB, Jean FONTEYN, notaire, Matthieu VAN MOLLE, Maître de conférences à l'ULB, notaire

**SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018**

« *Dernières réformes des ventes judiciaires* », Frédéric GEORGES, professeur à l'ULiège, avocat

« *Nouveautés en droit de l'entreprise et de l'insolvabilité* », Nicolas THIRION, professeur à l'ULiège, Philippe MOINEAU, assistant à l'ULiège, avocat

**SAMEDI 19 JANVIER 2019**

« *Droit international privé des régimes matrimoniaux et des partenariats enregistrés* », Jean-Louis VAN BOXSTAEL, professeur à l'UCL, notaire, Patrick WAUTELET, professeur à l'ULiège

**SAMEDI 9 FÉVRIER 2019**

« *La gestion des sols en Wallonie et à Bruxelles* », Damien JANS, professeur à l'UCL, avocat.

« *La réforme du COBAT (suite)* », Joël van YPERSELE, chargé de cours à l'UCL, avocat

**SAMEDI 30 MARS 2019**

« *Le nouveau Code des sociétés et des associations dans la pratique notariale* », Frédéric MAGNUS, assistant à l'UCL, notaire, Edouard-Jean NAVEZ, chargé de cours à l'UCL, notaire

« *Adaptations des dispositions fiscales au nouveau Code des sociétés et des associations* », Renaud THONET, assistant à l'ULB, avocat

**GROUPE III**  
**Université catholique de Louvain**

**SAMEDI 20 OCTOBRE 2018**

« *Questions pratiques relatives aux réformes du droit successoral* », Alexandra DEMORTIER, assistante à l'UCL, avocate, Frédéric LALIERE, Maître de conférences à l'ULB, avocat, Laurent STERCKX, avocat

**SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018**

« *Regards sur la réforme des régimes matrimoniaux et les pactes successoraux dans la pratique notariale* », Philippe DE PAGE, Professeur émérite de l'ULB, Jean FONTEYN, notaire, Matthieu VAN MOLLE, Maître de conférences à l'ULB, notaire

**SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018**

« *Dernières réformes des ventes judiciaires* », Frédéric GEORGES, professeur à l'ULiège, avocat

« *Nouveautés en droit de l'entreprise et de l'insolvabilité* », Nicolas THIRION, professeur à l'ULiège, Philippe MOINEAU, assistant à l'ULiège, avocat

**SAMEDI 2 FÉVRIER 2019**

« *Droit international privé des régimes matrimoniaux et des partenariats enregistrés* », Jean-Louis VAN BOXSTAEL, professeur à l'UCL, notaire, Patrick WAUTELET, professeur à l'ULiège

**SAMEDI 16 FÉVRIER 2019**

« *La gestion des sols en Wallonie et à Bruxelles* », Damien JANS, professeur à l'UCL, avocat

« *La réforme du COBAT (suite)* », Joël van YPERSELE, chargé de cours à l'UCL, avocat

**SAMEDI 23 MARS 2019**

« *Le nouveau Code des sociétés et des associations dans la pratique notariale* », Frédéric MAGNUS, assistant à l'UCL, notaire, Edouard-Jean NAVEZ, chargé de cours à l'UCL, notaire

« *Adaptations des dispositions fiscales au nouveau Code des sociétés et des associations* », Renaud THONET, assistant à l'ULB, avocat

Étude du notaire : .....  
Adresse : Rue..... N° .....  
Code postal ..... Ville .....  
Email : .....

Inscrit au cycle de formation en droit notarial organisé par le Centre Interuniversitaire de Droit Notarial, session 2018-2019 :

M ..... au groupe n° ..... qui se tiendra à .....  
M ..... au groupe n° ..... qui se tiendra à .....<sup>1</sup>

Il verse la somme au compte bancaire de l'institution où les séances du groupe auquel il participera sont organisées de ..... x 450,00 € (1<sup>er</sup> inscrip.), et ..... x 300,00 € (2<sup>e</sup> inscrip. dans la même université), total .....€<sup>2</sup>

Groupe 1 - ULB : Master en notariat 210-0429400-33 (avec la mention : CIDN 4ROOC14)

Groupe 2 - ULiège : Unité de Droit notarial 340-0904506-19 (avec la mention : CIDN-2018-2019 suivie du nom des personnes inscrites)

Groupe 3 - UCL : Master en notariat BE24 2710 3660 8438 (avec la mention : CIDN-2018-2019 suivie du nom des personnes inscrites). L'inscription se fait également en ligne.

<sup>1</sup> Le cas échéant, les personnes mentionnées ci-dessus peuvent être remplacées pour certaines séances par un autre collaborateur de l'étude, sans oublier d'en avertir l'organisateur du groupe concerné.

<sup>2</sup> Événement exempté de la TVA (art. 44, §2, 4<sup>o</sup>, C. TVA). L'inscription ne donne pas lieu à facturation.